



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_05-DE

7700 L-SD
SLO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 19 janvier 2024

**Direction Départementale des Finances Publiques
du Gard**

Pôle d'Évaluation Domaniale

67 rue Salomon Reinach

30 000 Nîmes

téléphone : 04 66 87 87 32

mél. : ddfip30.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances
Publiques du Gard

à

Monsieur Le Président de la Communauté
de Communes de Petite Camargue

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Rachel BARKAT

téléphone : 04 66 87 87 32

courriel : rachel.barkat@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2023-30341-98453

Réf DS : 15527258

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : demande de prorogation de l'avis initial 2022-30341-89783 du 5 décembre 2022.

Par une saisine DS n°15527258 du 26 décembre 2023, vous avez demandé la prorogation de l'avis de valeur vénale indiqué ci-dessus concernant la cession du bien suivant :

la parcelle cadastrée section AB n°144 (2 961 m²), située en zone Ue (ZA Mas Barbet), inconstructible, à savoir une portion de voie ferrée utilisée exclusivement par l'entreprise qui souhaite l'acquérir.

La valeur vénale de ce bien est reconduite à 30 000 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques
et par délégation,

L'inspecteur
Rachel BARKAT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.